



TEST D'AISANCE AQUATIQUE – OBLIGATOIRE POUR LES ACTIVITES NAUTIQUES EN ACM

INDISPENSABLE et OBLIGATOIRE pour les activités d'eau :

(Jet ski, kayak, ski nautique, Indian Forest, O'Gliss park, Aquapark, bouée tractée, Stand up paddle, rafting, canyoning...)

Madame, Monsieur, Chers Parents,

En centre de vacances, la pratique des activités aquatiques et nautiques (activités de kayak, stand up paddle, jet-ski, bouée tractée...) est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par un maître nageur sauveteur.

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Je soussigné, _____, maître nageur sauveteur,

Diplôme n°: _____

Certifie que l'enfant _____

a passé le test d'aisance aquatique, obligatoire pour tout mineur qui souhaite participer à certaines activités précisées dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012, en accueils collectifs de mineurs. Pour ce faire, il a réalisé et réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans brassière de sécurité** (rayer la mention inutile). (La réalisation du test sans brassière est obligatoire pour le surf).

Fait à _____, Le ____ / ____ / ____

Signature du M.N.S et cachet de la piscine